

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-569 du 24 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2011 portant institution ou modification de certaines commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de corps relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Xavier Maire, chef du service des ressources humaines, président ;
- Monsieur Laurent Belleguic, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Simone Hayot, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Marie Haye, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Philippe Tejedor, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Gilles Le Lard, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Rékha Bernard, adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Madame Sylvie Houdre-Dubois, directrice adjointe des ressources humaines de l'Agence de services et de paiement.

Suppléants

- Madame Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Guillaume Duchesne, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Anne-Sigrid Fumey, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;

- Monsieur Pierre-Henri Paulet, chargé de mission auprès de la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Élodie Forêt, chargée de mission auprès de la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Vincent Faucher, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Williams Campos-Suarez, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines de FranceAgriMer ;
- Madame Valérie Kleefstra, Cheffe du service emploi, évolution et compétences de l'agence de services et de paiement.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle

- Monsieur Philippe Parisi (CGT) ;
- Madame Rosette Thétis (FSU) ;
- Madame Pascale Wagner (UNSA) ;

Secrétaires administratifs de classe supérieure

- Madame Sybille Gantois (CFDT) ;
- Madame Sabine Letocart (UNSA).

Secrétaires administratifs de classe normale

- Madame Martine Beauvois (CFDT) ;
- Madame Anne Hosatte (FO) ;
- Madame Candida Ferreira (UNSA).

Suppléants

Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle

- Madame Sylvie Etienne (CGT) ;
- Madame Corine Lorrai (FSU) ;
- Madame Christine Vallantin (UNSA).

Secrétaires administratifs de classe supérieure

- Madame Michèle Chareyron (CFDT) ;
- Madame Nathalie Bergs-Bohain (UNSA).

Secrétaires administratifs de classe normale

- Madame Sylvie Durvis (CFDT) ;
- Madame Sophie Beguinot (FO) ;
- Monsieur Jacques Delcey (UNSA)

Article 2

L'arrêté du 5 février 2021 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le,

14 JUIN 2021

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Cédric MONTESINOS